

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

N° 2983 /Huis.-

OBJET:-

La Provinciale c/HUSSEIN ME GHI.-

Ruhengeri, le 21 novembre 1952.-



Monsieur le Greffier,

Comme suite à votre lettre n° 3523/04/94
du 6 novembre 1952, j'ai l'honneur de vous faire parvenir
sous ce couvert, dument rempli et signé une sommation à
charge du Sieur HUSSEIN ME GHI.-

L' Huissier, D. NEVEJANS.-

Monsieur le Greffier du Tribunal
de Ière Instance à

U S U M B U R A .-

Comptabilité modèle 18.

QUITTANCE

Bureau de **Grotte Civil USUMBURA**

Frs. 160.-

Exercice 1952

Budget VM

Art. 217 Lit. /

N^o 043304

Le 5 novembre 1952

Reçu de M. "la Provinciale", à l'rs

la somme de Cent Sixante francs
pour coût 2 sommations

(2) Désignation

- Le Comptable (2) d. **Grotte Civil USUMBURA**

W. Homant

Hamm

L.T.M./=

TERRITOIRE

Tsumbura, le 6 novembre 1952.

DU

RUANDA-URUNDI

Greffes du Tribunal de 1ère Instance

N° 3523/D.4/94

Annexes:

OBJET :

Sommation

"LA PROVINCIAL" c/HUSSEIN MEGHJI.

32961 / Paris
18/11/52 N

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, sous ce pli, en original et copie, un exploit de sommation que je vous prie de bien vouloir signifier au sieur Hussein Meghji commerçant à Ruhengeri.

Sitôt signification faite, vous voudrez bien me retourner l'original dûment rempli, daté et signé

Le coût l'exploit n'est pas à percevoir, sauf en cas de paiement du principal.

A Monsieur l'Huissier

de et à

RUHENGERRI

Le Greffier,
W. FLAMENT.
Flament